



**CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**Relevé de conclusions de la séance du 3 juillet 2009**

Ordre du jour :

**I.** Présentation des indicateurs du Ministère (documents distribué au CEVU du 24 juin) et des indicateurs du contrat.

**II.** UE professionnalisantes : point de la situation.

**III.** Habilitations : modifications intervenues.

**IV.** Charges de mission du CEVU.

**V.** Dispositions de l'Université par les étudiants salariés dans le cadre de la réforme : nouvelle rédaction du texte proposé au CEVU du 24 juin.

**VI.** Bilan du déroulement des examens.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*Représentants enseignants :* Mmes BRUN, CHALAYE, COTTEGNIES, FRANTZ, HAUSBEI, JOSSE, MANESSE, SALAZAR ORVIG, SAVIGNAC, TANANT, et VAN PRAET, MM. DAROS, THOMAS

*Collège IATOS :* Mme BONNEFOIS

*Représentants étudiants :* Melles GATHERIAS, KHELOUI et HIVERT

*Personnalités extérieures :* Mme REYNAUD (représente de M. LAMBERT)

*Invités :* Mmes BLUNTZ et NOBLINS-BLANC  
M. CAVALLO

ABSENTS : Mme BOYER

Melles AGAR, COHEN, GAMICHON, FASSIAUX, HAOUZI, LEFEVRE, TAYLOR et URBACH.  
MM. CHAIB, CHALOT, DAROS, GUITTON, JOARLETTE, PERROT et SCHMIDT

EXCUSE(E)S : Mmes AIT-ATMANE, GRANDAMY, MANESSE, LE MAITRE et M. FRAISSE

PROCURATIONS : Mme HAUSBEI pour Mme BASILIEN

## I. Présentation des indicateurs du Ministère et du contrat :

Mme Salazar Orvig explique brièvement le principe des indicateurs réunis dans le document distribué en séance le 24 juin et la façon dont il faut les lire. Ces indicateurs sont des statistiques établies par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à partir des informations que les universités font remonter tous les ans (données SISE). Elles concernent tous les établissements.

Le document distribué présente, pour chaque indicateur, les chiffres de la Sorbonne Nouvelle, comparés à la moyenne nationale et aux Universités qui lui sont le plus comparables, Paris IV, Marne-la Vallée, Nantes, Lyon 2, Strasbourg 2, Grenoble 3, Montpellier. On peut ainsi voir aisément comment se situe notre Université par rapport aux autres universités, si les évolutions qu'elle vit sont comparables à celles des autres, etc ....

Parmi ces indicateurs, le Ministère en a choisi 4 pour lesquels sont fixées des cibles à atteindre dans le prochain quadriennal. Ces indicateurs correspondent au volet formation du contrat, d'autres cibles ont été fixées dans le domaine de la recherche, des ressources humaines, des bibliothèques et de la gouvernance. Les cibles ont été arrêtées lors de la négociation du contrat.

Dans le cadre de cette négociation, chaque université a également la possibilité de proposer également des indicateurs propres et les cibles respectives. Sur le plan de la formation La Sorbonne Nouvelle en a proposé 4.

Pour chacune de ces cibles l'exercice, difficile, consistait à proposer des cibles à la fois ambitieuses et réalistes.

### a) Indicateurs communs :

- **Taux de passage des étudiants néobacheliers de L1 en L2 : la cible visée pour 2012 vise à porter ce taux de passage de 46,6 % en 2006-2007 à une fourchette entre 48 et 50 %.**

Notre ambition reste modeste pour plusieurs raisons :

- La tendance actuelle, à Paris 3 et au niveau national, est plutôt à la baisse. Avant donc de l'améliorer il faut inverser la tendance.
- L'objectif principal de Paris 3 est de lutter contre le taux d'abandon, ce qui peut se traduire par une augmentation probable du taux de redoublement.

La discussion met l'accent sur :

- la nécessité d'améliorer en amont l'information sur les filières, afin d'éviter des déceptions génératrices d'échec ;
- l'accompagnement insuffisant des réorientés, projetés dans leur nouvelle filière sans prescription de rattrapage ni soutien.

- **Taux de réussite à la Licence en 3 ans (voir p.18, méthode 3) pour les étudiants n'ayant pas changé d'établissement en cours de cursus**

Il est proposé de passer de 45,9 % en 2006-2007 à une cible variant entre 49 et 50 %.

Il a été souligné auprès du Ministère que, en soi, cet objectif est discutable, car lutter contre l'abandon entraîne nécessairement des redoublements qui allongent la durée du cursus. Et le plus important n'est pas que la licence soit obtenue en 3 ans, mais...qu'elle soit obtenue.

Cependant l'objectif du Ministère serait 52% au niveau national. Notre cible entre 49 et 50%

est donc déjà le résultat de la négociation.

En outre, en réponse à cet indicateur, l'Université a proposé un indicateur propre : le taux de réussite en licence. (voir plus bas.)

- **Flux de nouveaux étudiants entrant en master : part des étudiants nouveaux entrants dans l'établissement**

La part des nouveaux entrants en Master (M1) augmente à Paris 3 (32,6 en 2005-2006, 42,1 % en 2006-2007) et est plus importante que la moyenne nationale.

Il est de fait, par ailleurs, que nos L3 s'inscrivent de moins en moins en master à la Sorbonne Nouvelle. Ces chiffres ne sauraient être interprétés sans une analyse qualitative qui devra être menée à bien prochainement.

Par ailleurs, nous ne connaissons pas quelles conséquences aura la mastérisation de la formation des enseignants sur ces flux.

Nous avons proposé d'en rester à un taux de 42%

- **Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus L et M**

Notre université n'a pas de mentions à faibles effectifs. Notre cible, de 0 %, confirme cette situation.

### b) Indicateurs propres

- **Taux de réussite à la licence**

Cet indicateur propre à Paris 3 cherche à mesurer l'effet de nos efforts en termes d'aide à la réussite. Dans la mesure où les efforts sont mis sur la lutte contre l'abandon, un nombre important d'étudiants devraient finir leur licence en quatre ou cinq ans.

L'indicateur propre n'a pas pu être élaboré sur les mêmes bases que l'indicateur commun, en raison de difficultés techniques (les données SISE sont anonymisées). Les chiffres présentés ci-dessous sont donc forcément différents.

La base prise pour le calcul a été Apogée sur la cohorte 2000 que nous avons pu suivre sur plusieurs années. Le tableau suivant présente le taux de réussite de cette cohorte et, en regard, la cible pour 2012

	<b>Cohorte 2000</b>	<b>Cohorte 2007</b>	<b>Cohorte 2008</b>	<b>Cohorte 2009</b>	<b>Cohorte 2010</b>	<b>Cible 2012</b>
Taux de réussite en 3 ans	27,7 %					35 %
Taux de réussite en 4 ans	7,3 %					10 à 12 %
Taux de réussite en 5 ans	2,6 %					
Taux de réussite en 6 ans	0,6 %					
<b>Total</b>	<b>38,2 %</b>					

- **Niveau de langues** (indicateur propre)

L'indicateur retenu est la moyenne des 6 semestres de langue « non spécialistes » pour les étudiants non LLCE et non LEA. Il est proposé de porter à 50 % les étudiants ayant obtenu cette moyenne, nécessaire pour la validation du master.

- **Part des licenciés obtenant le C2I**

Le dispositif retenu consiste en un enseignement obligatoire d'informatique en L1, qui constitue un premier bloc de C2I. Cet enseignement obligatoire est complété par une 2<sup>e</sup> UE facultative, qui permet d'obtenir le C2I. Ce C2I présente un haut degré d'exigence, car la note de 12 doit être obtenue à chaque module. L'objectif visé est de porter à 15 % le nombre d'étudiants obtenant le C2I.

- Taux d'enseignement mis en ligne

Le tableau ci-dessous présente l'état actuel des enseignements mis en ligne (hors Agora) et les cibles proposées

	2008-2009	Cible 2012
% d'espace de cours ouverts	19 %	100%
% d'espace de cours à contenu	19 %	75%
% de formations panachées	3,8 %	50%
% d'étudiants inscrits à distance à au moins une UE	7,6 %	15%

Note : le terme "formation" renvoie aux parcours en licence et aux spécialités en master.

Mme Savignac redoute que la mise en ligne des enseignements n'entraîne insensiblement une baisse des besoins en personnel d'enseignement et que cette baisse ne soit en fait l'objectif visé par la Ministère. Mme Salazar Orvig indique que la mise en ligne d'un enseignement sera comptabilisé à hauteur de 108 heures, sur 4 ans (conception de l'enseignement et suivi). Cela n'implique donc pas la diminution des besoins en personnel.

### Discussion générale

Une discussion générale s'ensuit, qui fait apparaître les inquiétudes :

- le taux de 15 % d'étudiant obtenant le C2I est un objectifs difficile à atteindre.
  - porter à 47 % le taux d'étudiants obtenant la licence est également un objectif élevé.
- Quelles sont les conséquences pour l'Université d'une non-atteinte de ces objectifs ?

## II. UE professionnalisantes

Le document fourni aux conseillers du CEVU répertorie toutes les UE professionnalisantes proposées par les UFR et acceptées comme telles par le groupe de travail du CEVU.

La discussion porte sur les points suivants :

- les UE professionnalisantes n'ont pas fait l'objet d'un cadrage suffisamment précis en amont, d'où les flottements sur la nature des UE proposées ;
- l'intervention de professionnels est nécessaire pour accompagner l'évolution de l'Université. Elle n'est cependant pas à accepter comme telle sans discussion ;
- certaines UFR ont des UE qui n'ont pas été avalisées par le groupe de travail.

Un travail plus approfondi sera mené avec les enseignants, tout au long de l'année. Les UE donneront lieu également à une évaluation en fin de semestre.

- La liste des UE professionnalisantes proposée est validée à la majorité avec 2 abstentions.

### **III. Habilitations : modifications intervenues**

- Licence LLCE (allemand, italien, portugais) – parcours Communication : harmonisation du parcours LLCE dans les 3 licences concernées.

- Enseignements mutualisés des licences Cinéma – audiovisuel / Etudes théâtrales / médiation culturelle : les ECTS et les coefficients des enseignements mutualisés entre les trois parcours ont été revus dans le sens d'une harmonisation.

Les enseignements « Projet personnel et professionnel » et Informatique ont été alignés sur le même semestre.

- Licence de Médiation culturelle : en L2 et L3, ajout de 2 enseignements professionnalisants dans la liste des choix possibles :

- renforcement LVE
- stage intensif d'orthographe.

- Licence LLCE portugais :

- nouvelle présentation des UE
- révision des coefficients
- volume du CM « Sociétés et cultures » diminué.

- Master Etudes internationales : rééquilibrages entre les 3 filières.

- Master Sciences du langage Langage, langues, paroles / et Master de lettres : les séminaires communs ne présentent pas le même nombre d'ECTS (3 en LLP, 4 en Master de Lettres). Il est proposé que soit appliqué le principe du forfait : si le nombre de séminaires est respecté, le total de 30 ECTS est réputé validé.

Les modifications présentées sont votées à l'unanimité.

### **IV. Charges de mission au sein du CEVU**

- Claire Nacher, dont Anne Salazar Orvig salue le travail important dans la mise en place et le suivi de l'aide à la réussite, s'occupera désormais de la constitution d'un annuaire des anciens étudiants, dans le cadre du soutien au BAIP.

- Hélène Josse sera en charge d'une mission « Innovation pédagogique » dans le cadre de laquelle elle conduira en outre une réflexion sur l'évolution des modalités de contrôle ainsi que, corollairement, sur les rythmes de travail dans l'année universitaire (équilibres à trouver enseignement / évaluation / recherche).

- Elsa Pic s'occupera des enseignants-référents et de l'orientation active.
- Céline Largier demeure en charge du Bureau des Langues.

La secrétaire de séance

F. Noblins-Blanc

La vice-présidente

Anne Salazar Orvig